

Précautions à prendre chez soi

- Conserver l'équipement d'oxygène dans un endroit sécuritaire, loin de toute source de chaleur. L'utilisation de produits pour fumer est interdite à l'intérieur du domicile.

• **Garder la médication dans un endroit sécuritaire.**



• **Aviser la ou le pharmacien, le médecin ou une personne de notre équipe en cas de difficulté à respecter la prise de la médication.**

- Vérifier la date de péremption des aliments et leur méthode de conservation. Jeter les aliments dont la date est dépassée.
- Conserver les produits chimiques et les produits nettoyants dans un endroit sécuritaire, hors de la portée des enfants et loin de toute source de chaleur.
- Ne jamais laisser une chandelle allumée sans surveillance.

• **Vérifier les détecteurs de fumée deux fois par année et remplacer les piles au besoin.**



- Éviter de placer des objets sur la cuisinière.
- S'assurer que les cigarettes soient bien éteintes.

- Éviter de placer des objets devant les sources de chauffage.
- Éviter de surcharger les prises électriques.
- Identifier les personnes qui se présentent au domicile avant d'ouvrir la porte.
- Avoir accès à un téléphone en tout temps, peu importe l'endroit dans le domicile.
- Conserver la liste des numéros d'urgence à un endroit visible et accessible.

Pour rendre l'accès à votre domicile sécuritaire

- Les rampes d'escalier extérieures doivent être en bon état, dégagées de tout objet encombrant, de la neige et de la glace, et munies d'une surface antidérapante.
- La boîte aux lettres doit être facilement accessible, et le numéro civique doit être visible et éclairé le soir, tout comme l'entrée.
- Le seuil de porte ne doit pas être trop élevé afin de réduire les risques de chute.



Informations importantes pour vous permettre de demeurer chez vous en toute sécurité

Au CISSS du Bas-Saint-Laurent, nous sommes soucieux de votre sécurité à domicile.

Si une personne de notre équipe constate la présence de risques pouvant compromettre la sécurité à domicile, nous en discutons avec vous afin de trouver des solutions et de vous soutenir.

Votre responsabilité envers notre équipe

Avant chaque visite, vous avez une responsabilité à l'égard de la sécurité des intervenantes et intervenants qui se présentent à votre domicile.

Par exemple, nous vous demandons de vous assurer que votre animal de compagnie est isolé pendant la visite.

De petits gestes pour assurer la sécurité à domicile

- Porter des vêtements et des chaussures adaptés afin de prévenir les chutes.
- Nous informer si vous ou l'un de vos proches présentez :
 - des problèmes de vision, d'audition ou d'équilibre;
 - de la confusion ou de la désorientation;
 - des préoccupations liées à une consommation d'alcool ou de drogues;
 - une détérioration de l'état de santé physique ou psychologique.

Si vous subissez de l'abus ou de la maltraitance, appelez le

911 ou la ligne **Aide-Abus-Ainés**
(1 888 489-2287)

Si vous craignez pour la sécurité d'un enfant ou si son développement vous inquiète, appelez la

**Direction de la protection
de la jeunesse**
1 800 463-9009

Autres numéros utiles

Info-santé ou info-social : **811**

Services d'urgence : **911**

Centre de prévention du suicide :
1 866 APPELLE (277-3553)

Commissaire aux plaintes et à la
qualité des services :
1 844 255-7568

Centre antipoison :
1 800 463-5060

Ligne J'arrête :
1 866 J'ARRETE (527-7383)

Contenu inspiré du CISSS de la Montérégie-Ouest.

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent

Québec



Demeurer chez soi

en toute sécurité

DPSAD-DE-0017

Québec

